



AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Saint-Amable statuera, lors de sa séance ordinaire du 7 novembre 2023, sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Immeuble affecté	Nature et effets de la dérogation demandée
Adresse : Terrain vacant, rue Daunais (futur lot 6 574 636) Lot : 5 975 748, Cadastre du Québec	Permettre la création d'un lot ayant une profondeur de 27,43 m, alors que le <i>Règlement de lotissement 649-10</i> prévoit une profondeur minimale de 30 m (profondeur insuffisante de 2,57 m) ;
Adresse : Terrain vacant, rue Daunais (futur lot 6 574 637) Lot : 5 975 748, Cadastre du Québec	Permettre la création d'un lot ayant une profondeur de 27,43 m, alors que le <i>Règlement de lotissement 649-10</i> prévoit une profondeur minimale de 30 m (profondeur insuffisante de 2,57 m) ;
Adresse : 446, rue Daniel Sud Lot : 5 975 570, Cadastre du Québec	Permettre un revêtement de brique constituant 42% de la surface totale des murs de la façade principale du bâtiment principal, alors que le <i>Règlement de Zonage 712-00-2013</i> prévoit un pourcentage minimal requis de 50% (pourcentage insuffisant de 8%).
Adresse : 896, rue Joliette Nord Lot : 5 130 930, Cadastre du Québec	Permettre l'implantation d'un chenil à une distance de 5,74 m de la ligne latérale gauche et à 29,50 m de la ligne latérale droite, alors que le <i>Règlement de Zonage 712-00-2013</i> prévoit une distance minimale requise par rapport à toutes limites latérales de propriété de 40 m (distances insuffisantes de 34,26 m et de 10,50 m); Permettre également l'exploitation d'un chenil à une distance de 66 m d'une habitation, alors que le <i>Règlement de Zonage 712-00-2013</i> prévoit une distance minimale requise avec une habitation de 150 m (distance insuffisante de 84 m).

Tout intéressé peut se faire entendre à l'égard de ces demandes de dérogations mineures, par le conseil municipal en se **présentant à la salle Simon-Lacoste** de l'hôtel de ville situé au 575 rue Principale, à Saint-Amable, le **7 novembre 2023 à 19 h**.

Saint-Amable, ce 11 octobre 2023



Isabelle Paquette, avocate
Greffière